L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 25 MARS.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

ST LAURENT, capt. Lemarié, samedi 25 mars.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier. Premières cabines, $125. Secondes cabines, $80.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, ou bien s'écrire au siège de la compagnie à New-York.

L. GRAND & Cie,
agents, rue Carondelet, 34.

8 nov—12m

BRÊME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale à Southampton et à La Havane.

Les steamers à hélice du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD ont repris leur service régulier et font à l'avenir le trajet ci-après:

De Brême.		De la N.-Orléans
Steamer HANOVER, 4 mars		5 avril
" KOLN, 1er avril		4 mai
" FRANKFURT, 15 avril		20 mai
" HANOVER, 13 mai		17 juin

Touchant en allant et en revenant à Southampton et à la Havane pour recevoir et débarquer des passagers et du fret.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême ou Southampton à La Havane ou à la Nouvelle-Orléans—
Premières cabines........$120 en or.
Entrepont........$55 en or.

De la Nouvelle-Orléans ou de La Havane à Southampton, Havre ou Brême—
Premières cabines........$120 en or.
Entrepont........$55 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Premières cabines........$50, monnaie courante.
Entrepont........$20 "

Ces steamers n'ont pas de secondes cabines. Les tickets pour aller de Brême ou Southampton à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans sont délivrés par les soussignés.

Pour fret, passage, fret ou d'autres informations, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO.,
Agents,
No 32 rue Union.

Pour New-York

Steamers des Marchands.

Le Shérif [illegible] les steamers suivants, qui [illegible] sur les lieux [illegible] de première classe:

Capt. Geo. L. Norton
Capt. A. W. Sampson.
Capt. Geo. H. Smith.
Capt. W. P. Henry.
Capt. H. S. Quick

[illegible]

New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS.

Le steamer
A. W. Sampson, commandant,
GEO. CROMWELL,
S. L. Clapp, commandant

partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 25 mars, à 8 heures A. M.

Passage........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg.

Part tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,
T. L. Leathers, capitaine,
Sam. AYLES, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et les ateliers intermédiaires. A Vicksburg le Natchez se relie avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, coin Commune et Delta.

17 sept—6m

PAQUEBOT DE NATCHEZ

Le WADE HAMPTON, en remplacement du WILD WAGONER.

Le beau bateau [illegible] WADE HAMPTON, capitaine A. C. Goodin, S. Posey, [illegible] Howe et S. Hsm, commis, partira pour Natchez et tous les ports intermédiaires, les LUNDIS et les VENDREDIS, à 5 heures de l'après-midi. Il partira de Natchez pour la Nouvelle-Orléans les MERCREDIS et les DIMANCHES, à 6 heures du matin.

GEO. D. HITE et
SINNOTT & ADAMS.

24 mars—6m

POUR LES ATTAKAPAS ET L'ATCHAFALAYA.

Départ, SAMEDI, 25 mars, à 5 heures P. M.

Le [illegible] pour ENTERPRISE, capitaine Chas. Thorn, commis S. J. Posey, partira pour la rivière Atchafalaya, le Bayou Chêne, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, le débarcadère de Pierre-Mort, Jeanerette, la Nile-Ibérie, Vacherie et St-Martinville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. B. CARLIN, 4 Tchoupitoulas, ou à P. S. WILTZ, 38 Carondelet.

POUR LA COTE ET HERMITAGE.

(Bi-Hebdomadaire.)

W. S. PIKE,
J. J. Brown, capitaine
S. S. Streck, commis

Jours de départ, tous les LUNDIS et VENDREDIS à 10 heures A. M.

JOHN JANNEY.

Enregistre des rues Delta et Commune. Un commis receveur est constamment sur la levée pour recevoir son fret.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau

ST. JOHN,
W. B. Greathouse, capitaine,
Jas McElroy, commis, laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge, tous les SAMEDIS et tous les MERCREDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les MARDIS et VENDREDIS matin. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No 11 Conti.

10 déc—6m

Pour la Côte et Donaldsonville — Deux voyages par semaine.

Départs tous les MERCREDIS et DIMANCHES à 10 heures du matin.

FLORA,
J. J. LABARTHE, capt.
W. Barkedale, commis.

Les expéditeurs qui désirent expédier du fret et qui peuvent le faire à des prix très modérés par la Flora, qui est munie d'une barge couverte et neuve et tout à une police d'assurance ouverte à l'association d'assurance de la Nile-Orléans.

Tout bill qui n'aura pas été approuvé par le capitaine ne sera pas payé.

Un commis recevra le fret sur la Levée.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. NAPIAS, 200 Nouvelle No 34.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Deux voyages réguliers par semaine.

HENRY TETE, Jos. Dalferès, capitaine, M. H. Landry, commis.

Départs de la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudis soirs, à cinq heures. Retour, les mercredis et dimanches, faisant le service de la côte de jour.

Le jeudi ce paquebot prolongera ses voyages jusqu'à Lockport et le lundi jusqu'à Thibodeaux.

Un commis est toujours sur la levée, à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. J. COMAUX,
35, Vieille Levée.
J. G. LANDRY,
45 Vieille Levée.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

FLICKER

Jos. F. Aubert, capitaine, P. A. Chariot et N. E. Bayle, commis.

Part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Un commis recevra le fret toujours sur la Levée à la tête de la rue Conti, pour recevoir son fret.

Paquebot du Bayou Lafourche.

Départ, tous les Mardis et Vendredis soirs, à 5 h.

Pour Donaldsonville, Bayou Lafourche et tous les débarcadères de la côte.—Le bateau neuf et d'une faible tirant d'eau TAHLEQUAH, capitaine Frank Dalferès, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Il prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou jusqu'à Lockport. Il se reliera, à Lockport, avec le bateau du capitaine Bollinger, qui prendra du fret pour Terrebonne.

GUARDIAN MUTUAL LIFE

INSURANCE Co., of NEW-YORK

ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaitée. Prise de Titre d'Emprunt. Aucune Notte n'est exigée.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.

Égal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.

ÉTAT DES AFFAIRES.

Polices en vigueur	[illegible]
Actif	[illegible]
Revenu Annuel	[illegible]
Pertes payées	[illegible]

OFFICIERS.
W. H. PECKHAM, Président.
W. T. HOOKER, Vice-Président.
L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque République,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.),
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.,
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.,
Richard H. Bowne, Bowne & Bruno, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.,
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
[illegible] H. Sherwood, Park Place,
[illegible] Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third street,
[illegible] Wright, Newark, New-Jersey,
[illegible] W. Farlee, avocat,
[illegible] Ogawell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
Agent-Général pour la Louisiane
[illegible]

TEXAS.

POUR GALVESTON & INDIANOLA.

Les steamers en fer suivants, neufs et à basse pression, composent cette ligne:

W. G. HEWES, J. C. HARRIS, AUSTIN,
ST. MARY, AGNES, HARLAN,
ALABAMA, MORGAN, CLINTON,
MATAGORDA, JOSEPHINE,
CITY OF NORFOLK,
WHITNEY et HUTCHINSON.

Le steamer
ST. MARY,
J. W. Hawthorn, commandant,

Partira MARDI, 28 mars à 8 h. A. M., du pied de la rue St. Joseph.

Il ne sera pas reçu de fret après 4 1/2 h. P. M.
Le fret pris à des prix spéciaux.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents,

14 mars—6m. Coin Magazine et Natchez.

Steamers de la Malle des É.-U.—Ligne de Morgan.

DIMANCHE, 26 mars, à 8 h. A. M.

Pour BRAZOS SANTIAGO, VIA GALVESTON.—Le steamer en fer
I. C. HARRIS,
Capt. E. P. Farwell.

Partira du pied de la rue St-Joseph, comme ci-dessus.

Si le steamer ne peut pas franchir la barre de Brazos, les marchandises seront livrées au mouillage. Les consignataires paieront la moitié des frais d'allège. Pour fret ou passage, s'adresser à
CHAS. A. WHITNEY & Co., Agents,
Coin Magazine et Natchez.

Le fret pour Galveston pris à un taux spécial.

Aucun connaissement ne sera signé après le départ du steamer.

Fret assuré pour la moitié des prix demandés par les compagnies d'assurance depuis le 1er juillet 1868.

Pour Rockport et Corpus Christi;

Chemin de fer de Morgan entre la Louisiane et le Texas

Et ligne de STEAMERS DE MORGAN, pour Rockport, Fulton, St-Marys et Corpus Christy, par la voie du railway de Morgan entre la Louisiane et le Texas et la ligne de steamers Morgan

Le SAMEDI, 25 mars 1871,

Le steamer en fer
ALABAMA,
Capitaine J. BENSON,

Partira de Brashear City à l'arrivée du train de 7 1/2 h. du chemin de fer de Morgan entre la Louisiane et le Texas.

Le fret pour St Mary's et Corpus Christi débarqué à Rockport.

CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents,
2 févr. Bureau, coin Magazine et Natchez

Route de la Baie de Berwick,

à l'intérieur, par la voie du railway de Morgan entre la Louisiane et le Texas.

LES PASSAGERS PRENNENT LE FERRY vis-à-vis la place Jackson, à 7 1/2 h. A. M., et le train quitte le dépôt d'Alger à 8 h. A. M. pour arriver à Brashear City à midi. De ce dernier point prenant la ligne des steamers Morgan pour Galveston

Les steamers
JOSÉPHINE,
Capitaine GEO. E. TRIPP,
MARDIS et SAMEDIS;
WHITNEY,
Capitaine IKE. N. LEWIS,

On peut se procurer des billets de passage et s'assurer des cabines, tous les jours excepté le dimanche, jusqu'à 3 h. P. M., au bureau des soussignés, ou au débarcadère du ferry le matin du départ.

CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents,
2 févr. Coin Magazine et Natchez.

POUR SABINE.

Via le Chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan, et de la ligne des Steamers de Morgan.

Le steamer MATAGORDA, Commandant Bathcamp, partira de Brashear City les MERCREDIS et les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 8 heures de la Nile-Orléans.

On reçoit le fret, tous les jours, au débarcadère du ferry de Morgan, au pied de la rue Ste-Anne.

Il ne sera pas reçu de fret après trois heures de l'après-midi, le mardi et le samedi.

Pour passage, s'adresser aux bureaux de
CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents.

Coin des rues Magazine et Natchez.

MOBILE.

Pour Mobile.

Steamers de la Malle des États-Unis.—Ligne Morgan.

MARY, LOUISE,
FRANCES, LAURA,
SARAH.

CHANGEMENT DE PRIX.

Passage dans la Chambre, $2, comprenant le lit; les repas extra.—Passage d'Entrepont, $1.25

Un des steamers ci-dessus partira tous les jours à l'arrivée du train de chemin de fer de Pontchartrain, de 4 1/2 h. P. M.

Les connaissements seront signés pour toute la route jusque sur la rivière Alabama et les localités intérieures de l'Alabama et de la Géorgie.

A partir du 16 janvier 1871, il sera signé des connaissements pour toute la route depuis la Nile-Orléans jusqu'à Chattanooga et les points intermédiaires: Wetumpka, Calera, Randolph, Montevallo, Columbiana, Wilsonville, Childersburg, Alpine, Talladega, Munford, Oxford, Jacksonville, Cross Plains, Pryor's Cave Springs, Rome et Dalton. Il sera pris du fret par 165 livres. Tous les connaissements pour la route ci-dessus devront être signés avant 3 h. P. M., pour les marchandises expédiées avant 3 h. P. M., autrement le fret sera fixé à un taux local jusqu'à destination.

Les expéditeurs sont avertis que la ligne Morgan n'encourra aucune responsabilité pour les marchandises à livrer au delà de Mobile, cette dernière ville formant l'extrémité de la dite ligne.

Toutes les marchandises doivent être marquées en plein pour le lieu de destination.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents,
2 févr. Coin Magazine et Natchez.

Pour les villes de bains

SUR LE MISSISSIPPI SOUND,

LIGNE DES STEAMERS MORGAN,

Des steamers de cette ligne feront le service entre l'extrémité du Chemin de Fer de Pontchartrain et les principales villes de bains sur le Mississippi-Sound, dans le courant d'avril. Il y aura un Départ Quotidien, aller et retour.

Le prix du passage et du fret sera fixé à UN TAUX EXTRAORDINAIREMENT BAS.

CHAS. A. WHITNEY & CO.,
2 févr. Agents.

Arrangement d'hiver.

Ligne de Steamers de la Malle des États-Unis, entre Mandeville et la N. O.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le steamer à marcheur et à basse pression

CAMELIA,
capitaine Miller,

Partira pour les ports ci-dessus indiqués les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MARDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi.

Retour: Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS, à 8 heures du matin, et Madisonville les LUNDIS et les JEUDIS.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de besoin exprès.

Le CAMELIA ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA,
[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

194........RUE DU CANAL........194

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Total		$1,175,897 56
En moins—Primes sur risques non expirées		[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1870		[illegible]
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Ré-assurances et primes remboursées	34,944 39	
Intérêts, moins dépenses	[illegible]	[illegible]
Bénéfice		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Billets garantis par nantissements	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
Bons d'État	[illegible]
Scrips de compagnies d'assurances	[illegible]
Actions du Valette Dry Dock Co.	13,000 00
" de la presse à coton à vapeur de la Levée	[illegible]
" du "Marine Dry Dock & Ship Yard Co."	[illegible]
" du "Louisiana Equitable Life Insurance Co"	[illegible]
Bons hyp. de la Grand'Loge de la Louisiane	[illegible]
" Association des Turners	[illegible]
" Association de la Salle des Odd Fellows	[illegible]
" de la Manufacture de glace	[illegible]
Jugement sur billet hypothécaire	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$1,555,134 34
En moins:	
Intérêt non réclamé et intérêt payable en juillet prochain sur tous les scrips émis de la Compagnie	[illegible]
Émission de scrips pour les années 1861 et 1862 payables en juillet	[illegible]
Primes non expirées le 31 mai 1870	[illegible]
	[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 3 juin 1870.
S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 3 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes nettes participant pour l'année finissant le 31 mai 1870, pour lequel les certificats seront émis à partir du second LUNDI de juillet prochain. [illegible] 1861 et 1862, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs.
P. FOURCHY, F. MASPERO,
D. McCOARD, E. PUIG,
L. F. GÉNÉRÈS, P. S. WILTZ,
S. E. RELF, JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX, CHS. LAFITTE.
J. J. FERNANDEZ

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie,

DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ DE
JAMES J. O'FALLON, Président.
E. M. [illegible], Vice-Président.
G. W. LOMAX, Secrétaire.
R. S. [illegible], Assistant-Secrétaire.
C. G. RICHARDSON, Agent Général.
W. B. HARVEY, Actuaire.

DIRECTEURS:
James J. O'Fallon, [illegible]
L. A. Hatch, [illegible]
A. M. Britton, [illegible]
A. R. Garrison, J. H. Harvey,
A. M. Wilson.

Agence en Louisiane—No. 22, Carondelet.

AU PREMIER.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE DE LOUISIANE:
C. H. MOUTON, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
R. R. SIMMS, Secrétaire et agent g'al.
MÉDECINS-INSPECTEURS:
J. N. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE,
DIRECTEURS EN LOUISIANE:
James Jackson, Octave Voorhies,
E. T. Merrick, F. H. Hatch,
Robert Hare, C. H. Mouton,
Thos. Fitzwilliam, L. A. Wiltz,
R. R. Simms.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas la mort après un [illegible] annuel.

Remèdes Newfoundland Bitter.

NEWFOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées. Il maintient la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas abuser des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, dissout-ils, tue à la longue, et fort souvent, de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'homme qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas imminent, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades. Leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, on le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un homme bienveillant, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant.

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on sent des pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle votre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excellent stomachique, il facilite la digestion de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au seul de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, auront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit sur ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les contrées où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont pernicieuses, on devrait combattre l'action [illegible] les fièvres [illegible] sur l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les [illegible]

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter. Son activité tonique, combinée de ferments est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'usage des eaux [illegible] et l'influence morbide du [illegible] le tempérament, [illegible]

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,

et

MM. ROBT. MURRAY & CO., Mobile,

nos agents à la [illegible] par [illegible]

On le trouve dans toutes les épiceries [illegible] deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire un commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

BERNARD DEUTER & SON,
48 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 26 mai 1870

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870:

Primes d'incendie dans l'année	[illegible]	
" de mer	79,107 53	
" de rivières	237,404 40	
		[illegible]
Montant des primes		[illegible]
Réassurance et primes remboursées		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes payées et estimées comme suit:		
Incendie	[illegible]	
Mer	17,140 73	
Rivières	[illegible]	
Taxes payées et estimées	[illegible]	
Escompte au lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêts, etc., escompte en moins, etc.	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	[illegible]	
Prêts sur bonds et hypothèques	[illegible]	[illegible]
En caisse	[illegible]	
Billets garantis par actions, sur demande, équivalant au comptant	[illegible]	[illegible]
Propriété foncière		[illegible]
Scrip d'autres compagnies		[illegible]
Bonds de la ville consolidés	[illegible]	
" de la ville	[illegible]	
Actions de banques et autres actions, coût: $207,365	[illegible]	[illegible]
Compagnie Valette (dry dock)	[illegible]	
Compagnie Good Intent Tow Boat et autres stocks	[illegible]	[illegible]
Dû pour primes en voie de recouvrement		[illegible]

La Compagnie a également des billets souscrits, actions et bonds [illegible]

En moins, intérêt sur scrip [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de Pontchartrain.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

A partir du 6 mars 1871, les convois de voyageurs partiront comme suit:

DU LAC. DE LA VILLE.

[illegible]

Le Dimanche, les convois partiront de la rue Girod et du Lac toutes les heures, après 8 heures de l'après-midi.

Un char à cheval partira du Lac et le dépôt tous les matins à 8 heures et de Lac une heure après le départ de convoi à vapeur.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents.

GEO. PANDELY,
Surintendant-Général.

CHEMIN DE FER DE LA Nouvelle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

Avis Spécial aux Expéditeurs de Fret.

DES connaissements seront signés, à la Nouvelle-Orléans, pour tous les points. Les expéditeurs doivent se rappeler qu'il n'y a pas de transbordement de marchandises par cette ligne, entre la Nile-Orléans et Mobile et que les chars sont séparés sans que le fret soit manié entre villes.

Les expéditeurs devront être signés soit au bureau général du fret, coin Camp et Commune, soit à l'office du fret, au pied de la rue Elysian Fields.

Les expéditeurs devront livrer leurs marchandises à 5 heures de l'après-midi, les marchandises ne peuvent pas être mises en avant que les consignataires suivent, et les marchandises qui seront expédiées seront prises ou suites [illegible] l'autorité des consignataires, et porter clairement le nom du consignataire et le lieu de destination.

J. B. KENDRICK,
Surintendant-Général.
WM. J. PHELPS, Agent-Général pour le fret.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des États-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane et le Texas.

LE TRAIN partira du pied de la rue Esplanade, [illegible] A SEPT HEURES ET DEMIE A. M. [illegible] par le CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 h heures A. M.

Des billets de consignation pour les milles à 3 1/4, et des billets pour toutes les stations sur la ligne, sont vendus au bureau des consignés.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Têche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nile-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) au dépôt, jusqu'à 3 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Belanger et pour Houma, sera embarqué aux mêmes de la ligne à vapeur pour la ligne de la rue.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au pied des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Age

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Chattanooga.

SECTION DE MOBILE.

DEUX TRAINS EXPRESS PAR JOUR.

A partir de lundi 23 janvier 1871 le service des trains de voyageurs sera fait comme suit:

Départ de la Nouvelle-Orléans pour Mobile et les stations intermédiaires, à 6 heures du matin et à 5 heures après-midi.

Les trains partiront du pied de la rue du Canal. Arrivée à Mobile à 2 h. 20 m. de l'après-midi et à 1 h. 45 m. du soir.

Départ de Mobile pour la Nouvelle-Orléans et les stations intermédiaires, à 5 h. 15 m. du matin et à 3 h. 30 m. après-midi. Les trains partiront du pied de la rue du Gouvernement.

Arrivée à la Nouvelle-Orléans à 2 h. 20 m. après-midi et à 1 h. 25 du soir.

Prix des places de la Nouvelle-Orléans à Mobile: 5 piastres.

Correspondance à Mobile par le train de 5 h. du matin avec le chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, pour St-Louis, Chicago, Louisville, etc., et par le train de trois heures après-midi avec le chemin de fer de Mobile et Montgomery, pour Montgomery, Atlanta, Augusta, Savannah, Jacksonville (Fla), et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Trains de marchandises tous les jours dans chaque direction. Le fret est reçu au pied de la rue Julia, à 6 h. après-midi, et est livré à Mobile le lendemain matin.

Tarifs du fret aussi bas que par n'importe quelle autre voie.

Pour billets de parcours ou toute autre information, ainsi bien que pour tarif du fret, s'adresser aux Bureaux de la Compagnie, angles des rues de Camp et Commune.

J. B. KENDRICK,
Surintendant-général.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1871
22 janvier

Voyageurs ATTENTION!!

[redacted]

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud,

Et celui du Mississippi Central,

ONT leurs wagons de passagers et de bagage sur toute la longueur des voies, avec un seul changement jusqu'à New-York et les points intermédiaires.

Le convoi express de 7 heures du matin part de la Nile-Orléans tous les jours (le dimanche excepté) et se relie à

Vicksburg, Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction et Humboldt.

Le convoi de la malle de 4 h. du soir se relie aux bateaux à l'Express "LIGHTNING", pour tous les points, du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord.

Et vont à New-York en 70 heures!

Chars dortoirs neufs et élégants jusqu'à Humboldt, Tenn; Cleveland, Tenn, et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nile-Orléans à [illegible] et [illegible] du matin.

Le convoi malle [illegible] 11 heures 5 minutes du matin.

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—Bureaux du N. O. J. & G. N. Rail-Road et du Mississippi Central, au wharf de la ligne Morgan.

Bureau, à la Nile-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt!

E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
R. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
E. O. SEWALL, Sur.-gén. Ch. de fer Jackson.
S. F. CAREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
J. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.

Nile-Orléans, Chicago et l'Ouest.

Le Chemin de fer central de l'Illinois et la Blue Line via Caire, prennent le fret de la Nile-Orléans sur les steamers de première classe, qui partent tous les jours, à 5 heures P. M., pour Caire, Chicago, et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Les taux sont des plus bas.

Les taux, les connaissements de la Nile-Orléans, par cette route, sont délivrés, signés et réunis, aux agents de la Compagnie, au No 20 de la rue Carondelet.

Les expéditeurs, en prenant cette voie, économisent les frais de drayage et de transfert à Caire; leurs marchandises sont toujours couvertes et l'expédition s'en opère vite.

JAMES T. TUCKER,
Agent général.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie "HOME" d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirant le 31 décembre 1870:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1870, y compris les risques non expirés de 1869		[illegible]
Primes sur risques d'incendie	$140,586 14	
Primes sur risques de rivières	87,776 15	
Primes sur risques de mer	[illegible]	321,773 65
En moins:		
Primes remboursées	[illegible]	
Primes sur risques non expirées en 1870	44,363 00	45,705 11
Montant net des primes		[illegible]
Pertes dans la même période:		
Sur risques d'incendie	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
	$118,304 63	
Réassurances et "rebates" (rebate) au lieu de scrip	[illegible]	
Taxes	12,806 35	
Intérêt sur tous les risques non encore payés et frais, escompte et intérêt en moins, profits et pertes	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$105,369 63	
Effets à recevoir pour gages sur demande	3,300 00	
Effets à recevoir pour primes	3,600 21	
Comptes en voie de recouvrement	[illegible]	$144,819 05
Propriété foncière, No 78 de la rue du Camp		[illegible]
Bonds de la ville de la Nile-Orléans	$316,799	
Bonds de l'État de la Louisiane	[illegible]	
Bonds de la Compagnie de l'Hôtel St. Charles	[illegible]	
Bonds de la Grande Loge F. & A. M.	[illegible]	
Bonds de la Société de l'Odd Fellows Hall	[illegible]	[illegible]
Actions de la Banque [illegible]	[illegible]	
Actions du Valette Dry Dock Co	7,000 00	
Actions de la Cie. de paquebots de la Nile-Orléans et de White River	1,000 00	
Actions du Harbor Protection Co	1,000 00	
Scrip d'autres compagnies d'assurances	[illegible]	
Chèque [illegible]	[illegible]	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON,
Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 10 janvier 1871.
[illegible]
Notaire Public.

Les Directeurs, à une séance qui a eu lieu ce [illegible] janvier 1871, ont adopté à l'unanimité, [illegible]

[illegible] payable en primes [illegible] de VINGT-CINQ pour cent sur [illegible] la période expirée le 31 décembre 1870—dividende pour lequel il sera délivré des certificats à partir du 13 mars prochain.

ALF. MOULTON, Président.
WM. H. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire. 21 janv—1an

Bureau de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Rue [illegible] 61, [illegible] du Camp, Nile-Orléans, 25 janvier 1871.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1870, viz:		
Sur risques d'incendie	[illegible]	
Sur risques de mer	66,462 64	
Sur risques de rivières	74,280 30	
		[illegible]
A ajouter—		
Risques non expirés pour 1869	54,541 00	[illegible]
A déduire—		
Risques non expirés pour 1870	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
		[illegible]
Montant net des primes pr. 1870		[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir		
Sur risques d'incendie	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
		[illegible]
Taxes	[illegible]	
Dépenses générales	[illegible]	
Escompte de primes	[illegible]	
Intérêt de scrips	7,404 [illegible]	
Réassurances	5,114 [illegible]	
		$217,607 35
Montant réservé pour pertes non réglées, moins épargnes		6,729 64
		[illegible]
En moins—		
Escompte et intérêts, profit et pertes		[illegible]
		[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant, basé sur les plus bas prix du marché, en comptant, savoir:

[illegible] bonds consolidés et bonds de chemins de fer	[illegible]
4 bonds de l'État	[illegible]
[illegible] bonds sujet tout de la ville	[illegible]
4 bonds I. O. O. F.	4,000 00
3 bonds de la Grande Loge de la Lne.	3,000 00
1 billets de la Société des Turners de Nile-Orléans	1,000 00
600 actions de la Cie. du Gaz de la N. O.	[illegible]
" de la banque des Citoyens de la Louisiane	[illegible]
" la banque de l'Union de la Lne.	[illegible]
" du Canal	[illegible]
" Crescent City	[illegible]
" de l'État de la Lne.	[illegible]
" des Mechanics and Traders	1,000 00
" de Harbor Protection Co.	1,000 00
" de la banque des Marchands	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurance	[illegible]
Coupons d'État	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total	$774,691 [illegible]

Comprenant les dividendes.

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

État de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 21 janvier 1871.

ANDREW HERO Jr.,
Notaire public.

"Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore payés) de profits, à partir du deuxième lundi de février 1871, de plus, cinquante pour cent sur le reste du scrip de l'année 1868, à payer à partir du deuxième lundi de mars 1871. Ils ont, en outre, déclaré un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1870, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 20 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JNO. G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

— Directeurs :—
John G. Gaines, E. J. Hart,
B. Bisco, Henry Renshaw,
I. N. Marks, W. E. Seymour,
J. Webb, R. S. Venables,
W. A. Kent, Richard Flower,
Hugh Wilson, Thomas Sloo.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 décembre 1870		$644,485 [illegible]
Savoir: Primes d'incendie	[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	
Primes non expirées, primes remboursées, ré-assurances et déduction sur primes		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
Pertes par l'incendie	[illegible]	
Pertes sur la mer	[illegible]	
Pertes sur les rivières	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Dépenses et profits et pertes	[illegible]	
Intérêts du scrip non encore payé	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit, estimé aux plus bas prix du marché, en comptant: [illegible]

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

État de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 18 janvier 1871.
F. C. OUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, seront payés aux porteurs des dits certificats dès à leurs ayants-cause, à partir de lundi 13 février prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1867 seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi 13 mars prochain.

Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer et il sera émis des certificats pour le dit dividende à dater du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIÈRE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

TRUSTEES:
Charles Briggs, Jos Thornhill,
Ant. Carrière, John S Wallis,
Geo A Fosdick, Geo Foster,
E Brugier, Ralph Sloo,
F Andrews, H F Given,
[illegible], T C Black,
E F Stockmeyer, Thos H Hunt,
Geo W Gyles, Chs. Hemold,
A Montgomery, D Jamison,
Henry J Vogt, E B Howard,
[illegible], A D Dublin,
[illegible], Felix Larue,
Chas Waldhar, Aug Reid,
A Lecourt, Fred Shroder,
Frank Williams, G D Fisher,
Thomas Byrne, O Pressprich
Richard Nugent.

ASSOCIATION D'ASSURANCE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

PREMIER ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans sa première année finissant le 31 décembre 1870:		
Primes d'incendie		$612,395 00
Primes de mer		262,778 [illegible]
Primes de rivières		104,976 [illegible]
Total		$770,600 [illegible]
En moins—primes non expirées	$168,445 00	
En moins—primes remboursées	10,019 70	
En moins—réduction—(rebate)	5,597 36	
En moins—ré-assurances	15,357 30	141,336 [illegible]
Montant net des primes		620,000 [illegible]
Pertes par l'incendie	$87,873 00	
Pertes sur mer	126,574 00	
Pertes sur les rivières	47,547 92	
	[illegible]	
Dépenses	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	
Intérêt en moins	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

—ACTIF—

En caisse	146,463 30
Effets et comptes à recevoir	188,306 47
Actions et obligations	38,300 00
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
	[illegible]
Billets pour actions (stock notes)	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 4 janvier 1871.
G. LE GARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

Le 2 janvier 1871, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de CINQUANTE pour cent [illegible] qui sera payé à partir du 15 février prochain, par des crédits sur les billets d'actions pour actions, au "pro rata" du paiement de chaque souscription.

C. CAVAROC, Président.
F. E. BERNARD, Vice-Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—Directeurs—
Chs. Cavaroc, F. E. Bernard,
Chs. de Buyter, S. Cambon,
A. Reichard, U. Marinoni,
Léon Hahn, Jr., Arthur Poincy,
E. F. Mioton, Ant. Lanata,
W. Agar, J. Rigby.

5 janvier—1an

Established in 1841.

FORSYTH U. S. STANDARD SCALES.

The above cut represents the FORSYTH SUSPENSION R. R. TRACK SCALE. They are also the only manufacturers of SUSPENSION HAY, COAL and STOCK SCALES, with Patent DOUBLE BEAMS AND GRADUATED PENDULUMS. These SCALES are specially adapted to wet and marshy locations, as they require NO PIT. The levers being overhead and protected from dirt, rust, dampness and ever loaded wagons and R. R. cars.

EVERY DESCRIPTION OF
DEEP AND SHALLOW PIT R. R. TRACK, HAY, COAL AND STOCK SCALES, R. R. DEPOT, WAREHOUSE, PLANTATION, DRUG, MARKET
and
GROCERS' SCALES.

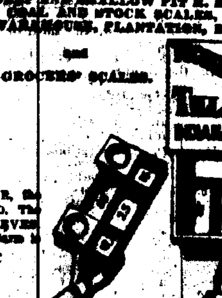

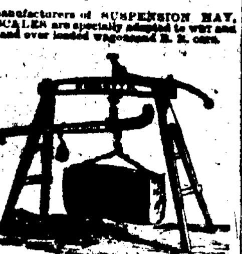

TUCKERS' IMPROVED CASH DRAWER, the BEST in USE, and every lock WARRANTED. The only sure PROTECTION AGAINST THIEVES. The lock is capable of 41 changes. The alarm is simple in its construction and will last for years.

DAREORN BALANCE, COTTON, SUGAR and GRAIN BEAMS and FRAMES, R. R. MANIFEST and Letter Copying PRESSES, WAREHOUSE and COTTON TRUCKS, BAGGAGE BARROWS, etc.

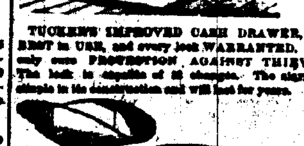

A LARGE AND COMPLETE ASSORTMENT of the above articles always on hand and for sale by

FORSYTH, ELLISON & CO.,
General Agents for the Gulf States, No. 46 Magazine street, N. O.

Compagnie d'Huile de la Louisiane.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-huitième jour de décembre mil huit cent soixante-dix, par-devant moi, EDOUARD G. GOTTSCHALK, notaire public, dûment commissionné et assermenté, dans et pour la Paroisse d'Orléans et la ville de la Nile-Orléans, ont comparu les personnes soussignées qui ont déclaré que, profitant des lois de l'État de la Louisiane, relativement à l'organisation des corporations dans cet État, elles se sont constituées et organisées, ainsi que ceux qu'elles représentent en Corporation dans les objets et suivant les stipulations et règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sera la COMPAGNIE D'HUILE DE LA LOUISIANE et son domicile sera à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DEUXIÈME.

Le but de la dite corporation est déclaré être: d'acheter du coton et autres graines ou produits oléagineux de la Louisiane et autres États, et d'en obtenir de l'huile, du pain d'huile, des engrais et autres articles de commerce pour les marchés, ainsi que d'acheter des biens-fonds et de placer les capitaux dans un local convenable près de la Levée, d'y établir les machines et les appareils qu'exige une fabrique d'huile de premier ordre.

ARTICLE TROISIÈME.

La dite corporation aura et jouira de tous les pouvoirs et privilèges, pendant le terme de vingt-cinq ans à partir de la date de l'enregistrement de cette charte au bureau des hypothèques de cette ville. Les affaires seront dirigées par un Bureau de Directeurs composé de sept actionnaires dont il est nommé un président [illegible] ses sept directeurs [illegible] quorum. Chaque Directeur devra posséder en son propre nom, vingt-cinq actions (au moins) de la dite compagnie. Les dits directeurs choisiront parmi eux un Président et un Vice-Président qui exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les personnes suivantes, qui sont toutes actionnaires, constitueront le premier Bureau de Directeurs, savoir: Ignace Reymond, Placide Forstall, W. S. Ormsall, Thomas D. Miller, Antonio H. May, John G. Gaines et John Hampden Lewis.

ARTICLE QUATRIÈME.

Le premier lundi de novembre 1872 et, ensuite, tous les ans, une élection sera tenue par les actionnaires, au bureau de la Compagnie, pour élire des Directeurs. Il faudra à cette élection que les actionnaires aient été informés de l'époque et du lieu de l'élection au moins dix jours à l'avance par un avis dans un des journaux de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

Aussitôt après l'élection de Directeurs, le Bureau de Directeurs se réunira pour élire parmi ses membres un Président, un Vice-Président, et nommera un Secrétaire, un Trésorier et les autres officiers et employés dont les services seront nécessaires à la Compagnie; il fixera leurs salaires et le cautionnement qu'ils devront fournir. Le Vice-Président exercera tous les pouvoirs du Président en cas d'absence ou d'incapacité de celui-ci.

Le Bureau de Directeurs aura le droit d'adopter des règlements, statuts et lois pour la direction des affaires de la dite corporation. [illegible]

ARTICLE SIXIÈME.

Les vacances qui surviendront dans le Bureau de Directeurs par la mort, démission, faillite, [illegible] seront remplies par le Bureau pour le reste du terme. [illegible]

ARTICLE SEPTIÈME.

Le capital de la dite corporation est fixé à DEUX CENT MILLE PIASTRES, divisé en DEUX MILLE ACTIONS de cent piastres chacune, qui seront payées par les souscripteurs en [illegible]

ARTICLE HUITIÈME.

Cette charte d'incorporation pourra être changée, modifiée ou amendée, et la corporation dissoute [illegible]

ARTICLE NEUVIÈME.

Tout actionnaire qui négligera de payer les sommes qui lui seront demandées conformément à l'article sept de cette Charte, perdra ses actions [illegible]

ARTICLE DIXIÈME.

A la dissolution de cette corporation par l'expiration du terme de cette charte, ou autrement, ses affaires seront liquidées par trois commissaires élus par les actionnaires [illegible]

ARTICLE ONZIÈME.

Un actionnaire ne sera jamais responsable, envers la dite corporation, ou par l'entremise de la dite corporation, pour les contrats ou les erreurs de celle-ci, d'une somme plus forte que celle due à la Compagnie (s'il lui en est dû aucune) sur les actions qu'il possède.

ARTICLE DOUZIÈME.

Il sera du devoir du Président des Directeurs de la dite Corporation de soumettre annuellement, le premier lundi de novembre, aux actionnaires [illegible]

ARTICLE TREIZIÈME.

Cette Corporation commencera ses opérations dès que la moitié du capital aura été souscrite [illegible]

Ainsi fait et passé, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-huitième jour de décembre mil huit cent soixante-dix, en présence de James Fahey et Théophile M. Hyde, témoins compétents, qui, après lecture, signent ces présentes avec les dits parties et moi, notaire.

Noms.	Actions.	Noms.	Actions.
Ig. Reymond	[illegible]	H. W. Kloppenburg	[illegible]
Placide Forstall	[illegible]	[illegible]	[illegible]
J. Hampden Lewis	[illegible]	[illegible]	[illegible]
W. S. Ormsall	[illegible]	[illegible]	[illegible]
A. H. May	[illegible]	[illegible]	[illegible]
T. W. Burbridge	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jno. G. Gaines	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Témoins: James Fahey, Theo. M. Hyde.

E. G. GOTTSCHALK, Notaire Public.

Je, soussigné, [illegible] certifie que la charte [illegible]

[illegible]

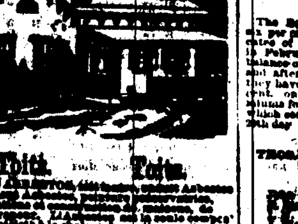

Thé. [illegible] Fête.

[illegible]

AUGUSTE [illegible] Agents pour la Louisiane,
[illegible] rue du Camp

Robert E. Lee Monumental Association.

To the Public.

The undersigned have been appointed the Executive Committee of the Board of Directors of the R. E. Lee Monumental Association. To this Committee has been assigned the duty of collecting the funds necessary for carrying out the object of the Association.

We beg to remind the public that it will require a large sum of money, to erect a monument which will be worthy of the memory of Robert E. Lee. We must depend, mainly, for success, upon the liberality of the citizens of New Orleans. Without generous subscriptions an adequate fund cannot be raised. The time over which this work must necessarily extend, will enable subscribers to arrange their terms for the payment of their subscriptions. They may make their donations in obligations to be drawn to the order of the Robert E. Lee Monumental Association, and payable only when called for by the Association, as their wants may require. The gentlemen who will be appointed to canvass the city will carry with them blank notes prepared for the purpose. Subscribers will be called upon for the collection of these notes at maturity. All persons and associations of every kind, who may desire to aid the enterprise by exhibitions, balls, fairs, or other public entertainments, given for its benefit, are requested to communicate with E. A. Tyler, Chairman of the Sub-Committee, to which this branch of the enterprise has been committed.

The members of the Committee and other members appointed by it, will immediately undertake the work; and we appeal to our fellow citizens to aid us to the extreme extent of their ability in order that we may be able to erect a monument that will not only stimulate the virtues of our children, but will be a source of pride and ornament to our city.

SAM. H. KENNEDY, AM. FORTIER,
A. W. BOSWORTH, SAMUEL BOYD,
WM. S. PIKE, R. S. MORSE,
E. A. TYLER, WM. H. DAMERON,
LLOYD R. COLEMAN

TWENTY-FIRST ANNUAL STATEMENT OF THE—

Crescent Mutual Insurance Co.

New Orleans, May 25, 1870.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1870:

[illegible]

The Company have the following assets, [illegible]

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS,
City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this day of May, 1870.
A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace,
Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved to pay interest of Six Per Cent. in cash on all the outstanding Certificates of Profits [illegible] have also declared a Scrip Dividend of Thirty Per Cent. on the Earned Premiums for the year ending April 30, 1870, for which certificates will be issued after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
D. T. RUDDOCKS, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

TRUSTEES:
Thomas A. Adams, Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke, Samuel B. Newman,
P. N. Foley, J. J. Gerrard,
A. G. Ober, A. Thompson,
F. Simms, John Phelps,
A. Elmer Bader, E. M. [illegible]

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.

61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, January 21, 1871.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1870:

Amount of premiums for the year ending 31st December, 1870, viz:		
On Fire Risks	[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	
	[illegible]	
Add—		
Unterminated Risks for 1869	[illegible]	[illegible]
Deduct—		
Unterminated Risks for 1870	[illegible]	
Return Premiums	[illegible]	[illegible]
Net earned premiums for 1870		[illegible]
Losses paid during same period, viz:		
On Fire Risks	[illegible]	
On Marine Risks	[illegible]	
On River Risks	[illegible]	[illegible]
Taxes	[illegible]	
General Expenses	[illegible]	
Discount on Premiums	[illegible]	
Interest on Scrip	[illegible]	
Reinsurance	[illegible]	137,587 [illegible]
Amount reserved for unadjusted losses less salvage		6,729 [illegible]
		[illegible]
Less—		
Discount and interest and profit and loss		[illegible]
Net Profit		[illegible]

The Company have the following Assets, estimated at the lowest market value, viz:

[illegible]

Total	$774,691 [illegible]

Including dividends.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 21st day of January, 1871.
ANDREW HERO, Jr.,
Notary Public.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of Profits, on and after the second Monday in February, 1871; also, Fifty per cent. on the balance of the scrip of the year 1868, payable on and after the third Monday in March, 1871. They have further declared a Dividend of Ten per cent. on the Net Participating Premiums for the year ending December 31, 1870, for which certificates will be issued on and after the 20th day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JNO. G. GAINES, Vice-President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

—DIRECTORS—
John G. Gaines, E. J. Hart,
B. Bisco, Henry Renshaw,
I. N. Marks, W. E. Seymour,
J. Webb, R. S. Venables,
W. A. Kent, Richard Flower,
Hugh Wilson, Thomas Sloo.

M. ELIE,

15........ROYAL STREET........15

HAS always on hand a large assortment of PIANOS [illegible] [illegible] Also, [illegible] PIANOS tuned.

New Orleans, Mobile

—AND—

CHATTANOOGA RAILROAD;

MOBILE DIVISION.

TWO EXPRESS TRAINS DAILY.

On and after Monday, January 23, 1871, Passenger trains will run as follows:

LEAVE NEW ORLEANS.

From the foot of Canal street, for Mobile and intermediate stations, at 6 A. M. and 5 P. M.

ARRIVE AT MOBILE AT 2:20 AND 1:45 P. M.

LEAVE MOBILE.

From foot of Government street for New Orleans and intermediate stations at 5:15 A. M. and 3:30 P. M.

ARRIVE AT NEW ORLEANS AT 2:20 AND 1:25 P. M.

FARE BETWEEN NEW ORLEANS AND MOBILE, FIVE DOLLARS.

Connections made at Mobile by 5 A. M. trains with Mobile and Ohio Road for St. Louis, Chicago, Louisville, etc., and by the 3 P. M. train with night express train of the Mobile and Montgomery Road for Montgomery, Atlanta, Augusta, Savannah, Jacksonville, Fla., and all points North, East and West.

Freight Trains each way daily, and freight received at the foot of Julia street before 6 P. M. delivered at Mobile early next morning.

Freight as low as by any other route.

For through tickets or further information as to rates of freight, apply at the Company's Office, corner of Camp and Common streets.

J. B. KENDRICK, General Superintendent.
New Orleans, Jan 23, 1871.

TRAVELERS ATTENTION!!

[redacted]

The New Orleans, Jackson and Great Northern

— AND —

Mississippi Central Rail Roads

Run their PASSENGER COACHES and BAGGAGE CARS, their combined length, and but one change to New York and intermediate points. The 7 A. M. express train leaves New Orleans, daily, (except Sundays) and makes close connections for

VICKSBURG, MEMPHIS, ST. LOUIS, CHICAGO, LOUISVILLE,

and all points beyond. Sleeping Cars at night Canton to Grand Junction and Humboldt. The 4 P. M. mail train makes schedule connections with Lightning Express Trains to all points

NORTH, EAST AND WEST.

Carries the Great Northern Mail!

Time to New York—70 hours!

New and elegantly fitted up Sleeping Cars to Humboldt, Tenn.; Cleveland, Tenn., and Louisville, Ky.

Express Train South arrives at N. O.......1:30 A. M.
Mail Train.......11:05 A. M.

Ticket Offices, Galveston—N. O. J. & G. N. and Mississippi Central Railroad Office, Morgan's Line Wharf.

Ticket Offices, New Orleans—Corner Camp and Common streets, and at Depot.

BAGGAGE CHECKED FROM RESIDENCE TO DESTINATION.

E. D. FROST, E. O. SEWALL,
Gen. Supt. M. C. R. R. Gen. Supt. N. O. J. & G.
R. B. MOREY, S. F. CAREY,
G. F. A. M. C. R. R. G. F. A. N. O. J. & G. N. R. R.
J. W. SCOTT, General Passenger Agent.

Pontchartrain Railway.

SUMMER ARRANGEMENT.

[redacted]

EXCURSIONS TO AND FROM THE LAKE SAME DAY, 25 Cents.

ON AND AFTER MARCH 6th, 1871, the trains on this road will run as follows:

FROM THE LAKE. FROM THE CITY.

[illegible]

On Sundays the trains will leave Girod street and the Lake hourly, after 8 o'clock P. M.

A Horse Car will leave the Old Depot every morning, at 6 o'clock A. M. and the Lake one hour after the first steam train.

Passengers for Gentilly must notify the Conductor prior to departure of train.

Fare to Gentilly, 15 cents each way.

G. PANDELY,
General Superintendent.

Morgan's "Louisiana and Texas Railroad."

[redacted]

U. S. Mail Route between New Orleans, Western Louisiana and Texas.

[illegible] ferry boat will leave the foot of St. Ann street DAILY, at 7 1/2 A. M., connecting with the PASSENGER TRAIN, leaving Algiers at 8 A. M.

Commutation tickets for 250 miles at $15, and tickets for all stations on the road sold at the office of the undersigned.

Freight for the road or landings on the Teche, and Opelousas, deliverable at New Iberia or St. Martinville, received daily, (Sundays excepted) from 7 A. M. to 5 P. M., at the foot of St. Ann street.

Freight for all points on Bayou Lafourche, between Labadieville and Lockport, for Bellanger Canal, and for Houma, will be transported at through rates.

GEORGE PANDELY, Superintendent.

For freight or passage, apply corner of Natchez and Magazine streets.

No freight received after 3 o'clock.

CHAS. A. WHITNEY & CO. Age ts

Illinois Central Railroad Company.

NEW ORLEANS, CHICAGO AND THE WEST.

[redacted]

The ILLINOIS CENTRAL RAILROAD and BLUE LINE via Cairo will take freight from New Orleans on first-class steamers, leaving daily at 5 P. M., for Cairo, Chicago, and all points North, West and East, at the lowest rates.

All rates, and all through bills of lading from New Orleans by above route given, signed and recorded only at the general office of this Company, No. 20 Carondelet street.

Shippers by this route save all drayage and transfer charges at Cairo, and their goods are always under cover and no charges are made for forwarding.

JAMES T. TUCKER,
General Agent.

DOOLEY'S BAKING POWDER

The attention of Housekeepers, Hotels and others, is invited to the superior merits and excellence, over all other preparations, of this perfectly pure and infallible

BAKING POWDER.

It stands unrivalled for producing elegant, light and nutritious

Rolls, Biscuits, Buckwheat, Corn

And other Griddle Cakes.

Waffles, Dumplings, Pot Pies, Pastry, &c.

It is especially adapted for use by inland or Ocean vessels, as it is put up in tins, which are impervious to the action of weather or time. Try it.

THIS VALUABLE CULINARY ARTICLE

Is put up in Cans of 1/4, 1/2, 1 lb and 5 lbs each, actual net weight, as represented, and

Sold generally throughout the United States

By Grocers and Ship-Chandlers.

DOOLEY & BROTHER,
Manufacturers,
69 New Street, New York.

The Salamander Fire Insurance Company,

Corner Royal and Customhouse streets.

INSURES Fire Risks from the city and country on the most advantageous terms.

[illegible] CHARLES ROMAN, [illegible] Secretary.
JULES LE MORE.

[illegible]

Charles Roman, [illegible]
James Wood, [illegible]
[illegible] Fatjo, [illegible]
T. Reilly Blanchard, [illegible]
Placide Forstall, [illegible]
François Gueydan, [illegible]
[illegible], [illegible]
C. E. Girardey, [illegible]
[illegible] de Lizardi, [illegible]
[illegible]

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, MARCH 25.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING.

[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee,
SATURDAY, March 25, 1871.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Hercules, Doughty, for Philadelphia, via Havana. Wm Creevy

Steamship Mississippi, Henry, for New York. Low & Ludwigsen

Steamship Geo Cromwell, Clapp, for New York. A Moulton

Steamship Ladona, Hovey, for New York. G A Fosdick & co

Steamship Thomas Kelso, Duffels, for Galveston and Indianola. W H Field

Steamship Morgan, Lockwood, for Galveston and Indianola. C A Whitney & co

Steamer City of Alton, Shobie, for St Louis. Master

Steamer City of Quincy, West, for St Louis. Master

Steamer Indiana, Neal, for Louisville. Master

Ship Zetland, Dick, for Liverpool. J A Bryson

Bark John Ellis, Melvin, for Liverpool. Lovell & Bailey

Schr Electric Spark, Packer, for Boston Island. Master

Schr Jas O'Donohoe, Smith, for Sisal. Goldenbow & Kelly

Schr Edwin, Dayton, for Charleston, (S C) E R Poole

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Harlan, Lewis, from Indianola and Galveston, to C A Whitney & co—1st district 3.

Steamer Louise, Hopkins, from Mobile.

Ship Cordillera, Henry, from London Jan 25th, to master—1st district 29

Schr Martha M Heath, Smith, 8 days from Corpus Christi, (bound to New York) put in in distress—Algiers.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Schr Kate Buchanan, from Pascagoula—[illegible] lumber.

Schr Fairy, fm Jordan River—15,000 feet lumber.

Schr Victoria No 1, fm Tchefuncta—[illegible] bbls sand

ARRIVALS AT OLD BASIN.

No arrivals at the Old Basin.

— STEAMBOATS —

Natchez, Leathers, from Vicksburg.
Tahlequah, Dalferes, from Lockport.
Frolic, Raynaud, from Donaldsonville.
Bannock City, Posey from Lower Coast.
La Belle, Woolfs from Camden.
L Taylor, Kennison from Washington.
Trenton, Austin, from Portland.
Wash Gentell, Fulton, from Bayou Pierre.
Enterprise, Thorn, from St. Martinsville.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Rochester, Germain, from the Passes. Towed down and to sea 21st inst, barks Halcyon and Lessons—brought up ship Cordillera.

MEMORANDA.

(By Telegraph.)

To Wm Creevy, Agent

Havana, March 25—Steamship Yazoo, Capt. Catherine, sailed at 8 o'clock this evening, for New Orleans.

BELOW COMING UP.

Ship Arcturus, Edwards, 16 days from Philadelphia, to G A Fosdick & co—

Schr Hattie E Sampson, Sherman, 6 days from Havana, to Chalaron & Agar—

EXPORTS.

[illegible]

IMPORTS.

[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R. [illegible]

Texas—1 R C & M Oglesby—1 Sutton, Powell & Huey—[illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.

[illegible]

PASSENGERS.

The steamship Geo Cromwell, Capt Clapp, sails at 8 o'clock this morning, for New York, direct, with a full freight, [illegible] and the following list of passengers

O W Fenwicke, Mrs E Webb, Mrs A Howes, D J Lincoln, Capt A Melvin, Miss J Melvin, G Craig, G Thompson, P H Dreisel, wife and two children and 12 in the steerage.

LIST OF VESSELS

MARCH 25, 1871.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

[illegible]

BOSTON.

[illegible]

PHILADELPHIA.

[illegible]

BALTIMORE.

[illegible]

CHARLESTON.

[illegible]

SAVANNAH.

[illegible]

ROCKLAND.

[illegible]

LIVERPOOL.

[illegible]

LONDON.

[illegible]

NEWPORT, WALES.

[illegible]

BRISTOL.

[illegible]

NEWCASTLE.

[illegible]

CARDIFF.

[illegible]

ISLE OF WIGHT.

[illegible]

HULL.

[illegible]

BREMEN.

[illegible]

ANTWERP.

[illegible]

MARSEILLES.

[illegible]

BORDEAUX.

[illegible]

CETTE.

[illegible]

MESSINA.

[illegible]

PALERMO.

[illegible]

BAHIA.

[illegible]

KINGSTON.

[illegible]

RIO DE JANEIRO.

[illegible]

OLD BOURBON WHISKY.

We call the particular attention of the Wholesale Trade to our stock of PURE OLD KENTUCKY BOURBON WHISKYS, the largest and the oldest in the market, mostly of the celebrated brand of J. A. Miller, Chicken Cock, Paris, Kentucky, Old Bourbon Whisky, so well known to the trade for its purity and uniformity in quality, and to improve faster than any other Whisky here, and in the finest cooperage. We have different ages, for instance, 1, 2, 3, 4 and 5 years old, at prices varying as to age.

BEWARE OF COUNTERFEITS.

Stencil Brand on one head of the barrel, and the burnt brand of the distillery upon the other, from Paris, Bourbon County, Ky.

Wholesale Dealers, Grocers and Druggists are invited to examine our stock.

FOR SALE, ALSO,

Provisions, Breadstuffs, Whiskys.

Orders solicited for the above Articles, and also promptly and carefully executed for the purchase of Cotton, India, Flax and Kentucky Bagging, Iron Ties, Sugar and Molasses, Coffee, Salt, Grain, Hay, etc., by

COHN, DOLHONDE & CO.,
90 MAGAZINE,
New Orleans, La.

IRISH ROOFING FELT.

[illegible]

DATE OF PATENT, October 26, 1867, and May 22, 1870.

SEVERAL PRIZE MEDALS.

NEW PREPARED ROOFING
(Un-inflammable)

OF D. ANDERSON & SON,
SOLE MAKERS AND PATENTEES.

Manufacturers of Patent Roofing Felt, Ship Sheathing Felt, Inodorous Felt, Hair Felt, &c. &c.

LAGAN FELT WORKS, BELFAST, and 36 and 37 Upper Ground street, London.

THIS NEW PREPARED PRODUCTION is ready coated, and can be applied at the once without further trouble. It is easy of application, and does not require any repairs for a long time. It is more durable than some slates, and has been found a most suitable substitute for iron or copper roofing. [illegible] When used for temporary purposes it may be taken off and applied again to another construction. It replaces Common Asphalting on Terraces, Lobbies, Counting-Houses, Office Floors, &c.; is a great preservative against dampness and vermin, and equalizes the temperature. It is thirty-two inches wide, and made in rolls of 25 yards each.

For sale by
J. G. LINGHAM & CO., Agents,
No. 7 Carondelet street

Armstrong's Foundry and Boiler Manufactory,

CORNER ERATO and PETERS STREETS,
(Late New Levee street)

W. J. J. ARMSTRONG, MANAGER.

—MANUFACTURERS OF—

STEAM ENGINES, SUGAR MILLS, DRAINING MACHINES, SAW MILLS, &c.

Fluted and Cylinder Boilers of all kinds, Iron Columns and Fronts of Buildings, Grate Bars and Castings OF EVERY DESCRIPTION.

V. BIEL,

Manufacturer and Dealer in WILLOWWARE.

Wagons, Cradles, Market Baskets, Work-Baskets, Chairs, Clothes Baskets.

Importer of [illegible]

JEFFERSON ACADEMY,

—CONDUCTED BY—

G. J. LORD.

THIS Institution has been transferred from 128 Conti street, to its ORIGINAL and well-known site, 13 BOURBON STREET, between Bienville and Customhouse streets.

The premises here are very extensive, and perfectly suited for an academy, having the dry class rooms, dormitories, etc., and a large yard for gymnastic exercise and recreation. The establishment has been thoroughly overhauled with extensive repairs, and is now ready to receive pupils, either as boarders or day scholars.